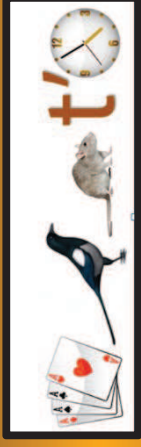


Le petit confiné

Vendredi 03 Avril

Reportage : Anton Millon
Secrétaire : Virginie et Paul



- Restez à la maison
- Stay Home
- Stai a casa
- Quedarse en casa
- Zu Hause bleiben
- Rest out kaz
- 待在家里
- Dài zài jiālǐ
- البقاء في المنزل
- albaqa' fi almanzil
- остани у дома
- ostani u doma



Réponse à la charade du jeudi 02 avril :
Chachacha

Le Chachacha se danse sur **musique à 4 temps**. Le tempo moyen(musique) est de 120 battements / minute ou 30 mesures / minute. Le rythme de la danse est basé sur « lent, lent, vite, vite » . ou « 1-2-3-3-4 » ou « 1-2-3-4-et ». Il y a donc 5 pas à faire sur les 4 temps.

Information

C'est quoi, les fake news ?

C'est quoi les fake news ?

L'expression anglaise « fake news » signifie « **fausses nouvelles** ». Elle désigne des informations fausses, des infos qui, souvent, sont volontairement truquées. L'une des fake news les plus connues est le soutien du pape François à Donald Trump quand il était candidat à la présidence des États-Unis. Un autre exemple est une vidéo de l'aéroport de la ville de Miami, inondé après le passage de l'ouragan Irma. En fait, il s'agissait d'une vidéo d'un homme marchant dans une zone remplie d'eau de l'aéroport de Mexico, la capitale du Mexique !

Une vieille histoire

Les fake news ont toujours existé : il y a quatre-vingts ans, un comédien avait effrayé les Américains en faisant croire à **une invasion martienne à la radio**. Mais, aujourd'hui, elles ont beaucoup d'impact à cause de la puissance **des réseaux sociaux**. Sur ces réseaux, tout le monde peut **diffuser des informations sans obligation de les vérifier**. Or, pour être un citoyen libre et responsable, **chacun doit apprendre à vérifier ses sources**, qu'elles proviennent d'Internet ou d'autres médias.

Tout un apprentissage

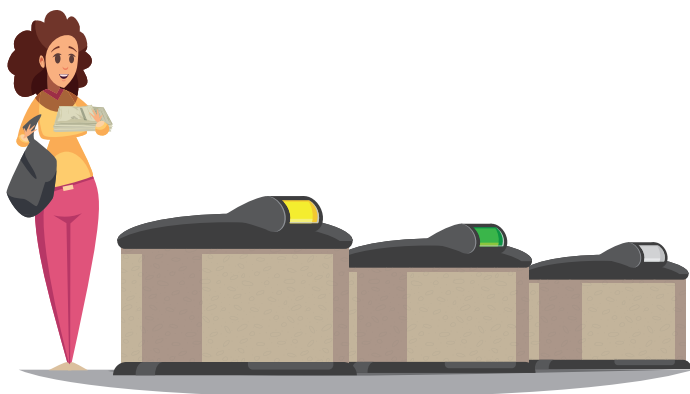
De nombreux journaux se sont donc lancés dans le décodage des fake news. Des enseignants mettent aussi en place **des cours d'éducation aux médias pour développer son esprit critique**. Il s'agit par exemple d'étudier des photos pour savoir si elles sont truquées. Plutôt que de croire n'importe quelle info sans réfléchir, un minimum de **prudence** est désormais nécessaire.

Météo



CONFINEMENT : QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?

ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES RECYCLABLES



La collecte des déchets ménagers est assurée normalement, cependant, le centre de tri de Chambéry a fermé.

Dans la mesure du possible, stockez donc les emballages recyclables chez vous pour la durée du confinement. Si vous n'avez pas la place, jetez-les bien dans le conteneur jaune ! Concernant le verre, déposez-le dans le conteneur vert !



Astuce : compactez vos emballages pour gagner de la place !

NB : sur votre attestation dérogatoire de déplacement cochez la case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés » et précisez à la main « évacuation des déchets ménagers ».

DÉCHETS ENCOMBRANTS & DÉCHETTERIES

Les déchetteries du territoire sont fermées. En effet ce déplacement n'est pas considéré comme étant un besoin prioritaire et n'est pas autorisé par le gouvernement. Veuillez donc garder vos déchets encombrants à domicile jusqu'à la fin du confinement. Ne les déposez pas au pied des points de collecte et respectez la propreté de ces points pour la sécurité de nos agents de collecte !

Astuces : Limitez les travaux qui génèrent beaucoup de déchets. Stockez vos déchets allant en déchetterie !



Respectez la propreté de ces points pour la sécurité de nos agents ! Ils assurent tous les jours la collecte des déchets ménagers, et ne peuvent ramasser ces déchets en plus !

Merci pour eux !

NB : les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'une **amende pouvant aller de 35 à 1500€** selon le type de dépôt sauvage (Art R632-1, Art R633-6 et Art R635-8 du Code pénal) !



DÉCHETS SANITAIRES

Pour vos mouchoirs à usage unique, gants, masques chirurgicaux utilisés pour la protection individuelle et autres textiles sanitaires, il est recommandé d'enfermer ces déchets dans un sac en plastique et de les jeter dans les ordures ménagères résiduelles, elles-mêmes placées dans un sac bien fermé.

DÉCHETS ALIMENTAIRES



Il est indispensable de réduire les déchets ménagers sortants de nos logements : continuez donc à composter !

Pour les sites de compostage partagé, vous pouvez prendre la responsabilité de continuer d'apporter vos biodéchets à condition de prendre toutes les précautions d'usage :

- réduire au minimum ses déplacements et avoir sur soi l'attestation de déplacement dérogatoire ;
- s'y rendre individuellement, maintenir des distances de plus d'un mètre si vous êtes plusieurs, éviter tout contact physique ;
- pour les manipulations, porter des gants propres, se laver les mains soigneusement (même si vous avez porté des gants) après vous être rendu aux composteurs,
- ne pas mettre de mouchoirs usagés dans les composteurs.

Astuce : cuisinez vos restes et achetez raisonnable !

Les déchetteries du territoire sont fermées. Dans la mesure du possible ne taillez donc pas vos arbres et arbustes. Pour les petits déchets végétaux, testez les techniques alternatives permettant de les valoriser à domicile : mulching, paillage, compostage...

Astuce : Pour les petits branchages vous pouvez broyer à la tondeuse avant de pailler.

NB : le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit et peut faire l'objet d'une **contravention de 450€** !
(Art 131-13 du Code pénal)

DÉCHETS VÉGÉTAUX



Plus d'infos : www.grand-lac.fr